



Ecrit par le 17 décembre 2025

## CPME: accidents du travail et maladies professionnelles, quelles obligations pour le chef d'entreprise?



La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Vaucluse s'associe au cabinet Barthélémy Avocats pour proposer une formation juridique sur les sujets des accidents du travail et maladies professionnelles le mardi 23 avril à Avignon.

La formation 'Accidents du travail, maladies professionnelles : reconnaissance et obligations du chef d'entreprise' abordera plusieurs interrogations que peuvent se poser chefs d'entreprises et salariés.

Que recouvrent les notions d'accident du travail, d'accident de trajet, de maladie professionnelle ? Quelles sont les obligations à la charge de l'employeur, du salarié ? Quels sont les moyens de



Ecrit par le 17 décembre 2025

contestations possibles ? Quelles sont les conséquences directes et indirectes de la reconnaissance du caractère professionnel d'un accident ou d'une maladie pour l'employeur ? Quelles sont les conséquences de la réalisation du risque professionnel ?

Toutes ces questions seront évoquées durant la matinée animée par Maître <u>Hélène Quilichini</u>, avocate associée spécialisée en droit social au Cabinet Barthélémy.

Inscription obligatoire par mail à l'adresse contact@cpme84.org Mardi 23 avril. De 8h30 à 12h. Ibis Styles Avignon Sud. 2968 avenue de l'amandier (Bâtiment H1). Avignon.